



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 septembre 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE AUGMENTATION DES TAUX DE PRESTATIONS POUR LES
DEMANDEURS D'ASSURANCE CHÔMAGE**

Les taux plancher et plafond des prestations hebdomadaires augmenteront le 6 octobre

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que, suite aux réformes de l'assurance chômage du Gouverneur, les taux plancher et plafond des prestations hebdomadaires d'assurance chômage augmenteront le 6 octobre 2014. Le taux plancher augmentera pour passer de 64 \$ à 100 \$ et le taux plafond augmentera pour passer de 405 \$ à 420 \$.

« Ce système d'assurance chômage de l'Etat a été dégradé pendant trop longtemps – affamant les New Yorkais méritant des prestations suffisantes et imposant aux entreprises des milliards de dollars d'endettement », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « L'augmentation des taux a résulté de nos réformes qui donnent un coup de pouce aux New Yorkais qui recherchent un emploi et une aide aux entreprises pour qu'elles puissent se concentrer sur la création d'emplois et la croissance. »

Le Commissaire d'Etat au Travail, Peter M. Rivera, a déclaré : « Cette législation a été créée comme une solution permanente d'avant-garde, pour bénéficier à la fois aux employeurs et aux demandeurs. La réforme de l'assurance chômage offre un système de financement autocorrectif, assurant des coûts plus prévisibles et équitables pour les entreprises et les demandeurs de prestations en élevant les taux de prestations et en aidant ces derniers à retrouver du travail plus rapidement. »

Pendant des années, le Fonds en fiducie de l'assurance chômage de l'Etat, qui paie les prestations, n'avait pas assez de fonds pour payer les demandes d'indemnisation déposées par les chômeurs. Par conséquent, l'Etat a été contraint d'emprunter des fonds auprès du gouvernement fédéral pour couvrir la différence et les employeurs ont dû supporter le fardeau du remboursement d'une dette de 3,5 milliards de dollars avec les intérêts. En mars 2013, le Gouverneur Cuomo a ratifié une réforme majeure, qui est devenue loi, du système d'assurance chômage de l'Etat de New York, qui comprenait le remboursement anticipé de la dette au gouvernement fédéral, l'augmentation des mesures de prévention de la fraude et des pénalités, et assurait qu'il y avait assez d'argent pour payer les prestations des demandeurs et accroître les prestations hebdomadaires pour la première fois en 14 ans.

French

Depuis que les mesures du Gouverneur Cuomo ont été mises en oeuvre, la dette du Fonds en fiducie a déjà été réduite de moitié et la loi devrait faire économiser aux entreprises 400 millions de dollars. La mesure qui accélère le paiement de la dette permettra finalement de stabiliser le Fonds en fiducie de l'assurance chômage, le rendant plus durable et prévisible. A mesure que le solde du Fonds en fiducie augmentera, les taux de contribution des employeurs diminueront.

Le taux de prestation hebdomadaire d'un demandeur est déterminé par une formule qui prend en compte ce que la personne a gagné dans ses récents emplois. Après avoir déposé une demande d'indemnisation, la personne est notifiée de son taux par une formule de détermination de prestation monétaire. Les demandeurs qui ont droit à l'augmentation de prestation recevront un avis spécifique du Département du Travail. Dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, le taux de prestation plafond pour les demandeurs augmentera chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 50 pour cent du salaire moyen hebdomadaire dans l'Etat de New York. Le taux plancher restera à 100 \$.

Des informations complémentaires sur l'assurance chômage et la liste complète des modifications sont disponibles [ICI](#), et la méthodologie du calcul des taux est disponible [ICI](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE